



Communiqué de presse

Date : 15 février 2024

La durée de l'allaitement est liée à la durée du congé de maternité

Dans un nouveau *policy brief* de la Commission fédérale pour les questions familiales COFF, deux auteures traitent des conditions favorables à l'allaitement et des bienfaits que la société, et pas seulement la mère et le nourrisson, peut en retirer. En raison de la courte durée de l'allaitement dans notre pays en comparaison internationale, elles émettent des recommandations pour la Suisse.

Nombre de mères et de spécialistes en médecine sont conscients des bienfaits de l'allaitement sur différents plans, mais dans la réalité quotidienne il n'est pas rare que l'allaitement ne soit pas possible ou (trop) rapidement plus possible pour des raisons extérieures à la famille. C'est le cas notamment si une mère qui a repris une activité rémunérée n'est pas soutenue par son employeur ou si financièrement il n'est pas supportable qu'elle consacre autant d'heures à l'allaitement maternel au détriment d'une autre activité.

Convaincues que les avantages de l'allaitement dépassent le seul cadre de la famille, les auteures Sonja Merten, membre de la COFF, et Jordyn Wallenborn, toutes deux de l'Institut tropical et de santé publique suisse, formulent plusieurs recommandations dans le *policy brief* qu'elles ont rédigé. En particulier, elles préconisent de faciliter l'allaitement au travail et dans les lieux publics ainsi que de développer une stratégie de communication nationale pour informer les parents, les employeurs et la société en matière d'allaitement maternel et en améliorer l'acceptation. Afin qu'il soit possible de suivre les recommandations en faveur de l'allaitement exclusif, elles recommandent d'introduire un congé parental de plusieurs mois avec prolongation du congé de maternité.

Questions de société et politique familiale

La COFF est une commission indépendante consultative qui s'engage pour des conditions favorables aux familles. En tant que commission spécialisée, elle fournit aux autorités politiques et administratives des connaissances spécifiques sur la



politique familiale. Elle publie régulièrement des [policy briefs](#) sur des sujets d'actualité importants pour la vie des familles.

Contact/renseignements :

Nadine Hoch, responsable du secrétariat scientifique de la COFF

Courriel : nadine.hoch@bsv.admin.ch

Mobile : 079 129 24 73